



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2012

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 18 du 4 mai 2012
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Madame Stéphanie Mettraux

Nomination des scrutateurs :

Madame Corine Angéloz Fragnière
Monsieur Gilbert Cuennet
Monsieur Andreas Beyeler

Total des personnes présentes : 36

Majorité lors des votes : 19 (moitié + 1)

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité des voix.

Point 2**Comptes 2011**

a) Comptes de fonctionnement :

Les comptes de fonctionnement ayant été publiés en détail dans le bulletin d'information, M. Kaeser donne les principales modifications par rapport au budget.

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2011 sont clôturés avec une perte de Fr. 61'466,94. La perte estimée au budget 2011 était de Fr. 23'070.--. Ce résultat provient d'un différentiel entre les produits de Fr. 2'092'203,85 et les charges de Fr. 2'153'670,79.

La perte est supérieure à la prévision, principalement en raison d'une baisse importante des recettes fiscales. A part une hausse importante des charges du Service Social de la Sonnaz, les charges globales sont en ligne avec le budget.

Voici dicastère par dicastère, les principales différences :

ADMINISTRATION

Les charges de l'administration sont plus élevées par rapport au budget. Ceci est dû aux élections fédérales, cantonales et communales qui ont généré des frais de scrutateurs, de convocations et de représentations plus élevés.

ORDRE PUBLIC

L'augmentation des charges et produits par rapport au budget provient du versement d'une subvention pour la construction d'un abri PC dans une nouvelle habitation. Ce montant a été compensé par un prélèvement identique sur le fonds de réserve prévu à cet effet.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les coûts du dicastère ont augmenté de + 13,95% par rapport à l'année 2010. Ils sont en revanche inférieurs au budget 2011 de – 3,37%.

CULTE, CULTURE ET LOISIRS

La participation aux dépenses du Conservatoire est en constante augmentation, + 38,75 % par rapport à 2010 et + 15,3 % par rapport à la prévision 2011. Le nombre d'élèves est en hausse mais également la fréquence et la durée des cours.

Cette année encore, nous relevons l'encaissement de dons pour la rénovation de la chapelle de Nierlet pour un total de Fr. 600.--, non prévus au budget. Ce montant a entièrement été attribué au fond de réserve.

SANTE

Les coûts de la santé subissent une forte augmentation par rapport à 2010 (+ 10,12%). Ils sont cependant en-dessous de la prévision 2011 de – 7,48%.

Les principales différences sont :

+ 26% pour notre participation aux frais pour soins spéciaux.

+ 4,02% pour notre participation aux frais des homes (CODEMS).

+15,37% pour notre participation aux services des soins à domicile Croix-Rouge.

AFFAIRES SOCIALES

Les charges des structures d'accueil à la petite enfance sont en baisse par rapport à 2010 et en-dessous de la prévision 2011. La fréquentation de l'école maternelle est toujours importante, mais celle des crèches et mairies de jour diminue.

Notre part aux dépenses cantonales des institutions pour handicapés est inférieure de 10,9% par rapport au budget 2011, mais elle est supérieure de 22,2% par rapport à l'année 2010.

Les frais d'assistance subissent une hausse de 23,9 % par rapport à 2010. Ils sont également en-dessus de la prévision 2011 de 18,8%. La plus grosse augmentation se situe au niveau de la participation au Service Social de la Sonnaz, avec une hausse de + 30,16% par rapport au budget 2011 et + 36,84% par rapport à l'année 2010. Nous espérons que le changement de service social porte ses fruits.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les charges totales de ce dicastère sont inférieures de – 15,26% par rapport à 2010 et supérieures de +2,88% à la prévision 2011. Les principales variations sont :

Approvisionnement en eau :

Les charges de ce dicastère sont entièrement couvertes par les produits de vente d'eau, location de compteurs et taxes défense incendies. L'amortissement du réseau d'eau est plus bas qu'en 2010, en raison du remboursement quasi complet du crédit. Les charges sont donc moins élevées. La loi ne permet pas d'avoir un bénéfice dans ce genre de dicastère. Nous avons donc du attribuer un montant de Fr. 19'915,40 à la Réserve approvisionnement en eau.

Protection des eaux :

Les charges de ce dicastère sont couvertes à 92,15% par les produits. Le taux minimum légal est donc respecté (70%). Nous relevons que l'investissement réalisé sur notre STAP au printemps 2011 a porté ses fruits, puisque les coûts d'énergie ont diminué de plus de moitié.

Ordures ménagères :

Les charges de ce dicastère sont couvertes à 83,53% par les produits. Les frais de ramassage sont plus élevés que la prévision de +8,82%, mais en diminution par rapport à 2010.

FINANCES ET IMPOTS

Les recettes fiscales sont en baisse de 6% par rapport à la prévision 2011 et de – 7,46% par rapport à l'année 2010.

Les impôts spéciaux, tels que prestations en capital, droit de mutations et impôts sur les gains immobiliers ne dégagent pas le même rendement que ces dernières années. Nous comptabilisons globalement une baisse moyenne de 67% pour ces trois postes.

Les montants prévus par la péréquation financière (Fr. 161'446.--) ont été attribués. Ils sont en ligne avec le budget 2011.

BILAN

Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'660'317,34, soit une diminution de Fr. 61'466,94 par rapport à 2010.

Le bilan présente un total des actifs de Fr. 4'698'372,39. L'endettement s'élève à Fr. 2'414'174,70. La dette par habitant se monte à environ Fr. 3'754,55.

Nous relevons que le fonds pour la construction d'abris PC a diminué de Fr. 38'786,10, pour atteindre un montant de Fr. 102'777,75 au 31.12.2011.

Le total des réserves au bilan au 31.12.2011 se monte à Fr. 390'413,20.

M. Pascal Dorthe

Constate que les problèmes de manque de recettes fiscales sont identiques à beaucoup d'autres communes.

Il pose une question technique, à savoir ; pourquoi les débiteurs impôts apparaissent au crédit du bilan. Cela doit être une comparaison avec les actifs transitoires, mais il aimerait avoir une explication.

Mme Alexandra Riedo (boursière)

Il s'agit d'impôts 2010 et 2011 facturés mais non encore encaissés, car les avis de taxation finaux n'ont pas encore été traités par le Service des contributions. Ces montants sont mis dans les actifs transitoires.

Les comptes de fonctionnement ne donnant plus lieu à des questions, M. Kaeser donne l'explication des comptes d'investissement.

b) Comptes d'investissement

Durant l'année 2011, plusieurs investissements ont été effectués :

Entretien des bâtiments communaux

Lors de l'assemblée communale du 2 juin 2010, un crédit de Fr. 65'000.— a été accepté pour l'entretien des bâtiments communaux. Ces travaux ont été entièrement réalisés et payés par les liquidités de la commune, pour le montant de Fr. 62'815,85.

Aménagement d'une nouvelle salle de classe

Avec l'augmentation de la population, il était devenu urgent d'aménager une nouvelle salle de classe dans le bâtiment scolaire. L'assemblée du 21 juin 2011 a accepté un crédit de Fr. 65'000.— pour ces travaux.

L'aménagement a été entièrement réalisé et payé avec les liquidités de la commune pour le montant de Fr. 61'532,60.

Rénovation de l'Auberge communale

Lors de l'Assemblée communale du 22 décembre 2010, un crédit de Fr. 37'000.—a été accepté pour la rénovation de l'Auberge communale, après le départ des anciens tenanciers.

Lors de l'Assemblée communale du 13 avril 2011, une demande d'investissement de Fr. 11'500.—a été acceptée par les citoyens, pour le rachat des armoires frigorifiques construites dans le bâtiment.

Lors de l'Assemblée communale du 21 juin 2011, un crédit complémentaire de Fr. 25'000.—a été accepté, portant le total d'investissements pour l'Auberge à Fr. 73'500.--.

Les travaux ont été entièrement réalisés et la totalité de l'investissement payé par les liquidités de la commune. Le coût final des travaux se monte à Fr. 66'069,80.

Routes de la Grama et de la Fenetta

Lors de l'assemblée du 2 juin 2010, un crédit de Fr. 240'000.—a été accepté par les citoyens présents, pour la réfection des routes de la Grama à Ponthaux et de la Fenetta à Nierlet-les-Bois.

Les travaux ont été entièrement réalisés et la totalité de l'investissement payé par emprunt bancaire.

Le coût total des travaux s'élève à Fr. 217'549,05.

Rénovation de la STAP

L'Assemblée communale du 22 décembre 2010 a accepté un crédit de Fr. 60'000.—pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées. Les travaux ont été entièrement réalisés et la totalité de l'investissement payé par les liquidités de la commune. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 55'000.--.

M. Kaeser a donné toutes les explications des investissements effectués en 2011. Aucune question n'est posée et il donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Bourgnon

La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fiducosult, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2011.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la Commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par le Conseiller aux finances et syndic, M. Kaeser.

M. Kaeser passe au vote des comptes de fonctionnement et d'investissement. Il rappelle que le Conseil communal ne vote pas.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes 2011 lèvent la main ?
Avis contraires ?

Résultat : **31 voix** (unanimité)

M. Kaeser remercie l'Assemblée pour sa confiance.

2.1.1. Sentier piétonnier du Bois du Puits

Lors de l'assemblée communale ordinaire du 7 mai 2008, une demande de crédit de Fr. 35'000.—était effectuée, pour la construction d'un cheminement piétonnier entre Nierlet-les-Bois et Grolley, le long du Bois du Puits. Ce projet faisait suite à une demande de citoyens de sécuriser ce tronçon, pour les piétons.

Lors de l'assemblée du 13 mai 2009, le Conseil communal informait les citoyens qu'il renonçait au projet. En effet, les exigences des services cantonaux faisaient doubler les coûts de construction de ce cheminement.

Les citoyens présents ayant fortement insisté pour la poursuite du projet, le Conseil communal demandait un complément de crédit de Fr. 35'000.—lors de l'assemblée communale du 22 décembre 2009, portant le crédit total à Fr. 70'000.--.

Les travaux ont été entièrement réalisés et le coût à la charge de la commune de Ponthaux s'élève à Fr. 70'284,90.

Nous vous proposons d'accepter le dépassement de crédit de Fr. 284,90.

Le dépassement de crédit ne donnant lieu à aucune question, Monsieur Kaeser donne la parole à M. Bourgnon pour la commission financière :

M. Bourgnon

La Commission financière est d'avis que le complément d'investissement de Fr. 284,90 pour la réalisation du sentier public du Bois du Puits, financé par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le dépassement de crédit de Fr. 284,90 lèvent la main. Avis contraires ?

Résultat : **35 oui** et une abstention.

3. Nouveaux investissements

3.1. Achat d'un véhicule et d'accessoires pour le déneigement des routes.

M. Kaeser donne la parole à M. Christian Moser, pour l'explication cet investissement.

M. Moser

Suite à la dénonciation du contrat de déneigement des routes communales par M. Fabien Guisolan, le Conseil communal a décidé que le travail pouvait être effectué par l'employé communal.

Les frais de salage et de déneigement de ces dernières années sont conséquents. Le Conseil communal pense qu'il est possible d'utiliser les montants prévus à cet effet, pour l'amortissement de l'achat d'un véhicule utilitaire de déneigement. Ces travaux seraient effectués par l'employé communal, dans le cadre de sa fonction au sein de la Commune.

Ce véhicule est également utilisable pour balayer les routes ou faucher les bords des routes.

Après examen de différentes offres de l'entreprise Baudet à Grolley et Christan SA à Chandon, le Conseil communal a pu calculer le montant de l'investissement demandé ce soir.

Ce montant comprend : le tracteur, une paire de chaînes à neige, une lame à neige, une saleuse. Ce sont de bonnes conditions d'achat pour un véhicule neuf.

Financement

Par un emprunt bancaire pour la somme de Fr. 85'000.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3 %	Fr. 2'550.00
Amortissement 15 %	Fr. 12'750.00
	Fr. 15'300.00
	=====

M. Kaeser demande s'il y a des questions :

M. Daniel Clément

Cela ne comprend pas les frais de personnel ?

M. Moser

Les frais de personnel sont en plus. Mais les priorités de l'employé communal seront mises sur le déneigement des routes en hiver, dans le cadre de ses heures de travail.

Les frais de déneigements ne vont pas augmenter. Ils seront dévolus à l'amortissement du véhicule.

M. Pascal Dorthe

Le véhicule est-il adapté à nos routes assez étroites ? Ce qui ne correspondait pas ces dernières années ?

M. Moser

Oui, c'était le point principal à changer, la largeur du véhicule et de la lame à neige.

M. Kaeser

Cela sera un moyen d'avoir une meilleure prévisibilité des coûts à l'année. En effet, nous gérons l'achat du sel et les heures de déneigement. Notre but est d'adapter le déneigement à la configuration des lieux et de limiter au maximum les coûts.

M. Béat Beyeler

Demande où sera rangé ce véhicule, car le local actuel est sûrement trop petit pour un tel engin.

M. Moser

Nous n'avons pas encore réfléchi à cette question, mais des possibilités de rangement existent. Nous analyserons la situation.

M. Kaeser

Ce point n'a pas été approfondi car nous ne connaissons pas encore les dimensions du véhicule. Mais les possibilités existent.

M. Gérard Roulin

Lors de l'achat du tracteur pour la tonte du terrain de foot, nous avons proposé d'acheter plus grand pour effectuer le déneigement. A présent, nous aurons deux tracteurs. Je trouve cela un peu dommage.

M. Moser

Nous ne pouvons pas couvrir le déneigement de l'entier de la commune avec un tracteur pour faucher le gazon. Cela ne peut pas être le même. La plus grande tondeuse sera trop petite pour ouvrir les routes et le plus petit tracteur sera trop grand pour tondre le terrain de foot.

Il n'y a plus de question et M. Kaeser donne la parole à M. Bourgnon pour le rapport de la Commission financière.

M. Bourgnon

La Commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 85'000.— pour l'achat d'un véhicule de déneigement, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE : Pour ce point-là, M. Zbinden va se récuser. Que celles et ceux qui acceptent l'achat d'un véhicule de déneigement pour Fr. 85'000.—lèvent la main. Avis contraire ?

Résultat : **32 oui - 2 non - 1 abstention**

4. Approbation des statuts de l'ARS

M. Kaeser donne l'explication des statuts de l'ARS.

ARS (Association Régionale de la Sarine) est une idée qui a germé il y a quelques années, pour se calquer sur ce qui se fait dans d'autres districts. La Gruyère, la Glâne et la Veveyse ont une association régionale. Dans la Broye une telle collaboration existe également. Le but de cette association est de représenter les intérêts du district de la Sarine, dans certains débats tels que transports, aménagement du territoire. C'est également un outil pour mettre les forces des communes du district ensemble, pour discuter autour de projets d'infrastructures sportives, culturelles ou autres.

Il a été constaté que les communes du district de la Sarine peinent à discuter ensemble ou à collaborer sur différents projets. Ce sont toujours les mêmes communes qui financent certains projets, que ce soit sportifs, culturels ou autres. Le but est d'offrir une plate-forme d'échange pour rendre plus efficaces les projets d'investissements.

Cette Association régionale est plébiscitée par la Préfecture qui voit le besoin d'une meilleure coordination entre les communes de la Sarine. C'est un point extrêmement important. De grandes communes, réalisant régulièrement des projets, estiment que ce sont toujours elles qui les financent. Lorsqu'elles demandent aux petites communes de participer aux coûts, celles-ci refusent de financer. Mais tous les citoyens du district en bénéficient au final.

Pour prendre un exemple donné fréquemment, la piscine. L'avantage d'une ARS serait de permettre d'avancer plus vite que si chaque commune réfléchissait dans son coin et s'arrêterait car le financement est trop conséquent.

L'ARS est un excellent instrument. Cela implique un financement annuel sans connaître le ou les projets qui va ou vont être réalisés. Si nous acceptons ce soir les statuts de cette Association régionale, cela aura un coût. Un calcul a été effectué, selon la capacité fiscale de chaque commune et selon le nombre d'habitants. Pour Ponthaux, le coût sera de Fr. 9,54 par habitant, par année, pour un fonds, sans affectation particulière. Cela représenterait Fr. 7'000.--/an.

Le but de l'ARS est de mettre chaque année 1 million de francs de côté. Dès que le montant de Fr. 5 millions est atteint, le financement est stoppé dans l'attente d'un projet.

L'idée est de financer un fond qui servira à des projets décidés par l'Assemblée des délégués.

Il y a 4 régions qui auront chacune 3 délégués au comité directeur. De plus l'Assemblée des délégués sera constituée de membres fixés selon un bassin de population. Notre commune fait partie de la région Sarine Ouest, Sarine Nord. Ce système a été mis au point pour éviter qu'une région ait la majorité, afin d'essayer de donner autant de voix aux petites communes qu'aux grandes. Cela devrait éviter que les projets soient dédiés uniquement aux grandes communes et à l'Agglomération fribourgeoise, et que nous financions des projets auxquels nous ne nous identifions pas.

Nous retenons deux éléments : d'une part, il s'agit d'un excellent instrument de coordination pour la volonté des communes et d'autre part cet instrument a un coût. Il peut être estimé à Fr. 7'000.--/an.

Dès ces statuts acceptés, cela devient une dépense liée sur laquelle nous n'avons plus d'emprise, sauf à sortir de l'Association.

Il s'agit d'un sujet brûlant dans le district. Après chaque assemblée communale nous en retrouvons un extrait dans la presse. A ce jour, sur 16 communes, 2 ont refusé, 14 ont accepté.

En l'état actuel des statuts, si une seule commune refuse, normalement les statuts n'entrent pas en vigueur. Cependant, l'idée est de faire voter les statuts par chaque commune, afin d'analyser qui a refusé et pourquoi.

Y a-t-il des questions sur ce projet ou des remarques à formuler ?

Mme Nicole Guisolan

A relevé quelques points de ces statuts, notamment la répartition des régions de la Sarine. Elle se réfère l'Art. 2 des statuts. Membres. Les voix par communes : Fribourg a 18 membres, la ceinture en a 12, notre secteur qui sera Sarine Nord et Sarine Ouest en aura 18, Haute Sarine, 21, cela fait déjà un déséquilibre, par secteur, lors de votations.

La manière dont les villages sont répartis, Belfaux, Marly, Matran et Avry font partie de l'Aglo. Ce sont des communes qui risqueraient de ne pas voter en faveur des petites communes, mais plutôt en faveur de Fribourg qui a déjà 18 voix.

L'art. 3 Buts et moyens. On y parle de promouvoir des aspects du développement. Est-ce que pour notre commune il y a déjà des aspects prévus ? Est-ce qu'on est déjà concerné par ces statuts ? On parle de projets d'infrastructures régionales, de quels types de projets d'infrastructure notre commune pourrait bénéficier ? Est-ce une manière de soutenir indirectement le financement de projets pour l'Agglomération ?

M. Kaeser

A titre préliminaire, ces statuts ont été discutés dans le cadre de la Conférence régionale des syndicats, depuis déjà plusieurs années. La question de l'équilibre des voix est un élément qui a donné le plus de débat, avant même le coût.

Le coût intéresse énormément les petites communes, par contre, ce qui intéressait les grandes communes c'était que personne n'ait vraiment la majorité.

Les petites communes ne voulaient pas que Fribourg et l'Aglo aient la majorité, sinon elles auraient eu de la peine à s'identifier aux projets, elles pourraient penser que certains projets ne correspondent pas à leurs besoins, à l'inverse, les grandes communes, qui elles vont contribuer beaucoup plus que les petites, (Fr. 17.--/hab.) ne voulaient pas non plus que celles-ci décident de ce qui est le plus intéressant pour elles. Cela a donné lieu à de nombreux débats. La solution présentée dans ces statuts semble celle qui est la plus équilibrée.

Il faut aborder cette association régionale d'un point de vue positif. Il faut partir du principe que le but principal est d'échanger des idées, de recueillir des informations sur les besoins de chacun. Cela ne devrait pas être d'imposer un projet qui ne leur correspondrait pas, à des petites communes. Si cela devait être le cas, cette association va très vite être inutile. Il faut partir du principe qu'on peut faire confiance au projet et qu'il faut aller de l'avant.

Mme Guisolan

Quelles infrastructures seraient utiles à notre commune ?

M. Kaeser

Je vois immédiatement la piscine. Nos élèves n'ont pas de cours de piscine car nous ne disposons pas de places dans les structures actuelles, depuis que Seedorf a fermé.

M. Dorthe

Je pense que nous avons un problème d'infrastructures routières. Cet automne nos élèves iront à l'école de Prez-vers-Noréaz, par la route en pavé qui est dans un très mauvais état. Les communes environnantes devraient étudier la réfection de ce tronçon. C'est un des premiers projets qui devrait être soutenu par notre commune, avant la construction d'une piscine.

Mme Guisolan

Il s'agit d'un problème entre communes. Ce n'est pas un projet d'ARS.

M. Kaeser

Il ne faut pas mélanger les choses. Nous sommes en train de parler d'une Association régionale dont nous devons approuver les statuts. Cela n'a rien à voir avec l'état d'une route pavée. Il s'agit d'une autre question. L'ARS va réfléchir au niveau du district et non pas au niveau intercommunal.

L'ARS n'est pas la seule contributrice d'un projet. Il y a également la commune-siège de l'infrastructure, qui participe à raison de 30% au projet. Il peut également y avoir des investisseurs privés.

M. Gumy

A la première réunion des syndics pour l'ARS, le Préfet de la Gruyère était venu donner l'exemple de la Gruyère qui veut se développer, qui veut avancer. C'est grâce à leur association régionale qu'ils ont pu construire la halle d'exposition, les remontées mécaniques, en puisant dans ce fonds d'investissement. Cette association est sensée être un moteur pour le district.

Mme Guisolan

Je continue avec mes réflexions, art. 9 Compétences. Les projets sont acceptés à raison de 60% des voix. Je trouve que cela n'est pas suffisant cela devrait être au moins à 80% des voix.

M. Kaeser

Là encore, ce sujet a fait débat. Afin d'éviter que quelqu'un n'ait trop facilement la majorité des voix pour faire passer des projets. Maintenant, si vous augmentez à 80% des voix, vous prenez un risque qu'une minorité de blocage dirait systématiquement non. Le but est d'avancer et non pas de stagner. Là encore, le consensus s'est arrêté sur ce pourcentage-là. Je ne peux que prendre note de votre remarque.

Mme Guisolan

Art. 11 Composition du comité directeur. Il est mentionné que si un membre du comité directeur est absent, il ne peut pas se faire remplacer. J'estime que nous devrions avoir un nombre de remplaçants nommés d'office, afin de toujours avoir le même nombre de voix lors de vote, pour éviter un déséquilibre. J'estime qu'il faudrait avoir un remplaçant pour éviter cette situation, comme dans la plupart des associations.

M. Kaeser

Cela a des avantages et des inconvénients. Je dirais que les personnes qui s'investissent dans cette Association et qui décident d'être délégués dans ce genre de structure ont assez de flexibilité pour être présents aux séances des comités directeurs. Cela permet d'avoir toujours les mêmes personnes lors des discussions. En général les projets sont connus suffisamment à l'avance pour qu'on sache ce que l'on va voter.

Mme Guisolan

Au sujet de l'art. 13 Compétences. Est-ce que l'on est sûr que des personnes de compétences seront à la hauteur de leur tâche, par rapport aux projets demandés ?

M. Kaeser

Non. Simplement, les délégués qui seront élus le seront par un certain nombre de communes et on peut espérer que nous élirons des personnes de compétences qui seront à la hauteur de leur tâche.

Mme Guisolan

Art. 21. Est-ce qu'on risque d'arriver à une augmentation de l'impôt communal, si on adhère à cette association ?

M. Kaeser

Pas nécessairement, mais le fait est que cela sera une charge liée de plus et nous savons que les charges liées font que la marge de manœuvre des communes rétrécit. Il faudra peut-être augmenter les impôts communaux pour faire face aux objectifs.

Mme Guisolan

Demande si nous courons un risque financier.

M. Kaeser

Ne peut répondre à la question. Il précise que la commune du Mouret a refusé les statuts pour des raisons de clarté, notamment au sujet d'éventuels imprévus.

M. Pascal Dorthe

M. le professeur Dafflon a un avis très avisé et j'estime qu'on doit en tenir compte.

M. Kaeser

Le Mouret a refusé en raison des interventions de M. Dafflon. Si j'en crois la presse, le Préfet devrait modifier quelques points des statuts en après, suite à ces considérations.

Mme Guisolan

Il vaudrait mieux voter sur des statuts justes et non pas voter sans savoir s'ils vont être modifiés. J'ai fait le tour de tout ce qui me dérangeait dans ces statuts.

M. Alain Rappo

Peut-on quitter cette association à tout moment ?

M. Kaeser

Oui, selon l'art. 37 pour la fin d'une année moyennant un délai d'un an. La commune sortante perd ses droits aux avoir de l'Association.

Il n'y a plus de question et M. Kaeser passe au vote :

VOTE : que celles et ceux qui acceptent les statuts de l'ARS lèvent la main. Avis contraires ?

RESULTAT : 12 oui – 13 non – 10 abstentions

Par 13 voix contre 12 les statuts ne sont pas approuvés.

5. Divers

Avant de laisser la parole aux citoyens, M. Kaeser donne quelques informations à l'Assemblée.

- Démission de Madame Diana Mettraux du Conseil communal. Tout le Conseil communal regrette son départ. En une année de législature Mme Mettraux a participé à la mise en œuvre de la 4^{ème} salle de classe, elle a permis l'arrivée dans notre commune d'une informatique scolaire digne de ce nom, elle a participé à la mise en œuvre de la 2^{ème} année enfantine qui arrivera cet automne, avec le nouveau cercle scolaire. Elle a également participé à la mise en place de l'accueil extra-scolaire. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un travail conséquent. Je tiens, au nom du Conseil communal, à la remercier pour son travail effectué durant cette année.
- Le départ en retraite de M. Jean-Claude Galley. Sa retraite tombait déjà en juin de l'année passée. Mais M. Galley a accepté de travailler encore une année pour nous permettre de lui trouver un remplaçant. M. Galley nous a rendu un grand service. M. Galley a totalisé 17 années de service. Il a fait preuve d'une grande flexibilité, notamment à la STAP. Lorsque celle-ci tombait en panne il était présent, même le dimanche ou tard le soir. Nous tenons également à saluer et à remercier M. Galley. Jean-Claude, Merci. Nous pouvons l'applaudir.

- Nous annonçons également que M. Galley sera remplacé, dès le 1^{er} juillet 2012 par M. Bernard Zbinden qui nous fait le plaisir de nous rejoindre en tant qu'employé de l'édilité. Ce poste ne va rien changer à sa tâche de conseiller communal, car il n'y a pas d'incompatibilité s'il ne dépasse pas un 50% d'emploi.
Nous avons mis longtemps dans la recherche d'un employé communal. Nous avons reçu de nombreuses offres. Ce poste requiert beaucoup de flexibilité. C'est un travail exigeant extérieur et prévu pour un 30%. Les autres candidats n'étaient pas prêts à travailler à 30%. Nous avons le grand plaisir d'accueillir M. Zbinden. Il connaît la commune par cœur, surtout son sous-sol et il a les permis nécessaires pour conduire les véhicules utilisés. Je vous propose d'accueillir M. Zbinden par des applaudissements.
- M. Kaeser salue l'arrivée des nouveaux tenanciers de l'Auberge communale depuis le début avril. Ce sont des personnes très courtoises et les échos que nous avons eus sont très positifs. Cette Auberge peut ainsi continuer à vivre.

M. Pascal Dorthe

Se réfère au « tous ménages » concernant le règlement sur les chiens. Il demande quand ce projet sera réalisé et les exigences de ce règlement.

M. Kaeser

En l'état actuel, le Conseil communal attend les résultats du « tous ménages ». Il ne désire pas établir un règlement sur les chiens, s'il n'y a pas de raison de le faire. Il n'a pas d'intérêts à mettre en place une taxe sur les chiens, qui obligerait à poser des poubelles, avec des sacs qui traînent éventuellement partout. Nous comptons sur le bon sens des propriétaires de chiens. Je pense que la majorité des détenteurs de chiens sont d'accord avec ces exigences. Il existe déjà une législation cantonale et nous espérons ne pas avoir à élaborer un règlement communal.

M. Dorthe

Rejoint les considérations du Conseil communal. Il souhaite que toute l'Assemblée puisse favoriser cet état d'esprit pour éviter de voir des chiens laissés en liberté pour aller crotter dans les prairies. Si nous pouvons continuer à maintenir cette situation nous pourrions vivre en bonne collaboration.

Il n'y a pas d'autre question et M. Kaeser clôt l'assemblée à 21h00 et invite les citoyens à l'Auberge, pour le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le Syndic :

S. Renevey

P. Kaeser